

Procès-verbal

Le mercredi 25 février 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 18 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Armand PAGLIARI.

Secrétaire de la séance : Monsieur Christophe TE DUNNE

Présents : Monsieur Armand PAGLIARI, Monsieur Christophe TE DUNNE, Madame Sylvine GUERIN, Monsieur Jean Marc MAGNETTE, Monsieur Jean Marie BECK, Monsieur Michel ANTOINE, Madame Céline EHLINGER, Monsieur Bernard TOURET, Monsieur Daniel D'HABIT

Représentés : Madame Myriam LEDERLE représentée par Madame Céline EHLINGER, Madame Julie BOULET représentée par Monsieur Jean Marie BECK, Madame Jocelyne AMIONE représentée par Monsieur Bernard TOURET

Absents et excusés : Monsieur Jérôme FORIN, Madame Audrey MOUMNI-TRAUSCH, Madame Céline PUGET

Ordre du jour :

- Subventions des associations
- Subventions naissances
- Autre demande de subventions avec plan de financement pour extension de la salle des sports
- Accord de rétrocession de terrain à ITM (bâche)
- Convention pour gestion des chats errants
- Comptes financiers Uniques 2025 et Affectation du résultat (reporté suite à panne)
- Questions et Informations diverses

Validation du PV du conseil municipal du 21 Janvier 2026.

1- Subventions Associations 2026 (N° 20260225DCM01)

Monsieur MAGNETTE Jean-Marc, adjoint au Maire, présente les demandes de subventions des différentes associations du village et extérieures.

Le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

à 11 VOIX POUR 1 ABSTENTION 0 CONTRE

NOM	2026		Voté
	DEPOSÉ	Demande	
ACCA	X	832.00€	832.00
ADMIR	X	1500.00	1500.00
AFSEP SCLEROSE EN PLAQUES		100.00	100.00
BADMINTON	X	1000.00	1000.00
COLLEGE UNSS VAUCOULEURS	X	180.00	180.00
FOLIE BOBINE	X		300.00
GOUJON PERCHE SORCY	X	200.00	200.00
GYM DANSE CLUB	X	900.00	900.00
ILCG instance locale de coordination gérontologique	X	300.00	300.00
KARATE	X	900.00	900.00
LE SOUVENIR Français		200.00	200.00
TELETHON	X		100.00
ONAC LES BLEUETS		100.00	100.00
YOGA POUR TOUS	X	700.00	700.00
PHENIX	X	100.00	100.00
LES RESTOS DU COEUR	X		100.00

2- Subventions Associations 2026 Amicale SPompiers (N° 20260225DCM02)

Monsieur MAGNETTE Jean-Marc, adjoint au Maire, présente les demandes de subventions des différentes associations du village et extérieures

Le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

10 voix Pour - 1 voix Contre - 1 abstention

NOM	2026		
	DEPOSÉ	Demande	Voté
AMICALE SAPEURS POMPIERS	X	2000.00 ou 1500	1500.00

3- Subventions Associations 2026 Basket Club (N° 20260225DCM03)

Monsieur MAGNETTE Jean-Marc, adjoint au Maire, présente les demandes de subventions des différentes associations du village et extérieures

Le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

Céline EHLINGER sort, ne participe pas au vote. 9 voix Pour - 1 Abstention

NOM	2026		
	DEPOSÉ	Demande	Voté
BASKET CLUB PAGNY	X	750.00	1000.00

4- Subventions Associations 2026 FC PAGNY (N° 20260225DCM04)

Monsieur MAGNETTE Jean-Marc, adjoint au Maire, présente les demandes de subventions des différentes associations du village et extérieures

Le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

M TE DUNNE Christophe sort et ne participe pas au vote - 7 Pour - 2 Contre - 2 abstentions

NOM	2026		
	DEPOSÉ	Demande	Voté
FOOTBALL CLUB PAGNY	X	5000.00	3000.00

5- Subventions Associations 2026 Les Pts Pagnotins (N° 20260225DCM05)

Monsieur MAGNETTE Jean-Marc, adjoint au Maire, présente les demandes de subventions des différentes associations du village et extérieures

Le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

11 voix Pour et 1 Contre - 1 Abstention

NOM	2026		
	DEPOSÉ	Demande	Voté
LES PTS PAGNOTINS	X	2000.00	1000.00

6- Subventions Naissances (N° 20260225DCM06)

Le conseil municipal, après délibéré, octroie, à l'unanimité, une subvention de 50.00€ à l'occasion de la naissance de :

- JACQUIER Joao, Matthys, Thomas

7- Travaux extension de la salle des sports : demande de subvention et plan de financement (N° 20260225DCM07)

M le Maire rappelle la délibération prise lors du conseil du 21 janvier 2026 sur le projet de travaux d'extension de la salle des sports et le plan de Financement.

Ce projet fait aussi l'objet d'une demande de subventions auprès de la Région Grand Est, au titre du dispositif Campagnes sportives. Cette extension sera destinée à une petite salle de convivialité et à du stockage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de l'extension de la salle des sports
- Adopte l'opération et approuve le projet de financement ci-dessus.
- Sollicite des subventions au titre des concours financiers de l'État, de la FNADT, de la Région Grand Est au titre du dispositif Campagnes sportives tel qu'il apparaît au plan de financement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Le Conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-dessus, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

Dépenses Recettes

Nature des dépenses par principaux postes	Montant en € HT	Ressources	Montant	% du HT
Lot 1 VRD gros oeuvre	222 425.50	Autofinancement	287 798	54.82%
Lot 2 Couverture Etanchéité	34 719.50	:		
Lot 3 Menuiserie Serrurerie	59 085.50	Commune	154 798	29.48 %
Lot 4 Plâtrerie Isolation	21 630.00	Emprunts	133 000	25.33%
Lot 5 Electricité	25 993.50			
Lot 6 Chauffage Plomberie	27 115.50			
Lot 7 Revêtement de sol	10 177.00			
Lot 8 Peinture	9 175.00			
Lot 9 Isolation Thermique	24 422.50			
Total Travaux	434 744.00€			
2- Aléas et imprévus % du montant HT des Travaux éligibles de base	21 737.00	<u>Aides publiques sollicitées :</u>		
		- DETR	217 300	41.38%
		- Région	20 000	3.80%
3- Dépenses connexes (honoraires, maîtrise d 'oeuvre, assurance, publication, marché	68 617.00	FNADT FAFA		
4- Loyers	0.00€			
		Total des aides publiques	237 300	45.18%
Total (Coût global de l'opération)	525 098.00	Total des recettes	525 098.00	100,00 %

8- Accord de rétrocession de bassin de défense incendie de la base logistique ITM (N° 20260225DCM08)

Vu

- le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses dispositions relatives aux cessions d'emprises appartenant au domaine privé des collectivités ;
- le Code général des collectivités territoriales ;
- le plan cadastral de la commune, section ZI, parcelle n°111, d'une superficie de 20 ares 60 centiares ;
- la présence sur ladite parcelle d'un bassin de défense incendie utilisé pour la protection de la base logistique ITM de Pagny ;

Considérant :

- que la base logistique ITM utilise ce bassin pour la défense incendie de ses installations ;
- qu'elle en assure l'entretien, la maintenance, ainsi que les frais d'alimentation en eau, afin de garantir en permanence le niveau requis pour la sécurité du site ;

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Décide :

1. D'approuver la rétrocession au profit de la société ITM Pagny Logistique de la parcelle cadastrée section ZI n°111, d'une superficie de 20a 60ca, supportant le bassin de défense incendie. ITM pourrait autoriser les services d'incendie et de secours à utiliser la réserve d'eau en cas de sinistres.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.
3. De préciser que les frais liés à la mutation (géomètre, notaire, publicité foncière, etc.) seront à la charge de ITM.

9- Passage de convention dans la gestion des chats errants (N° 20260225DCM09)

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
- le Code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L. 211-27 relatif à la gestion des populations de chats errants ;
- la nécessité pour la commune d'assurer la salubrité publique et de prévenir la prolifération des animaux errants ;

Considérant :

- la présence sur le territoire communal de populations de chats errants susceptibles de générer des nuisances et des risques sanitaires ;
- l'intérêt de mettre en place une action durable de régulation par la capture, l'identification et la stérilisation conformément aux dispositions légales ;
- que l'Association Brigitte Bardot propose de d'accompagner la commune dans la mise en œuvre de ce dispositif ; (il alloue un budget à l'année et rembourse les factures de vétérinaires)
- qu'une convention de partenariat doit être établie afin de définir les modalités d'intervention, les responsabilités de chaque partie et les conditions financières éventuelles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Décide :

1. D'approuver la convention à conclure entre la commune et l'Association Brigitte Bardot pour la capture, la stérilisation, l'identification et, le cas échéant, la remise sur site des chats errants.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

10- Questions et Informations diverses

- **Présentation des budgets communaux 2025** : Le vote des Comptes financiers uniques (CFU) n'a pas pu être validé en raison d'une panne du logiciel Helios, utilisé par la DFiP. Les documents nécessaires n'ont donc pas pu être édités ni présentés lors de la séance.
- **Antenne** : L'opérateur Orange a déposé une demande pour installer une antenne sur le pylône SFR situé au stade, afin d'améliorer la couverture mobile dans ce secteur et au bénéfice des administrés. Le dossier est consultable en mairie.
- **Enquête SUEZ Servitude** : Une enquête publique relative au site SUEZ se déroulera du 3 mars 2026 au 11 avril 2026. Les documents correspondants sont disponibles sur le site internet de la commune
- **Signalétique communale** : La nouvelle signalétique directionnelle des sites communaux et autres points d'intérêt sera prochainement installée dans le village.
- **Allocution de M. le Maire** : M. le Maire a tenu à remercier l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur engagement au cours de ces six dernières années. Il a souligné le caractère particulier et parfois difficile de cette attribution, tout en rappelant que le plaisir d'exercer la fonction de Maire est resté intact.

Fin de séance 21h00

Monsieur Armand PAGLIARI Président de séance	Monsieur Christophe TE DUNNE Secrétaire de séance
---	--